



Déclaration liminaire des représentants FNEC FP FP pour le CHSCT-D du 4 mai 2020

Monsieur le président du CHSCT SD 81, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT SD 81

Ainsi le gouvernement a décidé de mettre en œuvre la reprise en présentiel de la scolarité d'une partie des élèves de ce pays à partir du 11 mai. Cette décision, prise en contradiction avec les avis éclairés des autorités sanitaires, est une décision politique. La FNEC FP FO considère que cette décision est hasardeuse, non que nous souhaitions demeurer dans cette situation de confinement qui pèse sur chacun des salariés et des citoyens de ce pays mais parce que les conditions d'une telle reprise ne sont pas réunies. Chacun peut penser ce qu'il veut de cette décision, l'objectif de notre intervention aujourd'hui n'est nullement d'approuver ou de désapprouver une telle décision mais de veiller, en qualité de représentants des salariés, à ce que les obligations de l'employeur en ce qui concerne la protection de la santé de ses salariés soient respectées.

Monsieur le Président du CHSCT, nous n'avons à l'heure où nous vous parlons aucune certitude que ces obligations seront respectées. Nous avons, lors du CHSCT du 7 avril, adopté un avis qui demande le dépistage systématique des élèves et des personnels, nous avons lors des CHSCT des 7 avril et 27 avril demandé la mise en œuvre de tous les moyens de protection nécessaires. Nous n'avons toujours pas de réponse positive à l'avis du 7 avril et nous n'avons toujours pas de réponse précise à nos questions sur la mise à disposition des moyens de protection. Bien au contraire, il nous a été indiqué que le dépistage ne serait organisé que pour les personnes présentant des symptômes alors que l'immense majorité des enfants sont asymptomatiques et que les masques de protection fournis seront des masques grands publics, c'est à dire des masques dont la fonction n'est pas de protéger le porteur d'une éventuelle contamination mais d'éviter de contaminer les autres. Les représentants des personnels que nous sommes vous demandent de mettre à disposition des personnels les masques de protection conformes au code du travail, c'est à dire les masques FFP2.

Cette absence de réponse positive de votre part a d'ailleurs amené nos représentants à déclencher la procédure d'alerte mercredi 29 avril, procédure d'alerte à laquelle vous n'avez pas, pour l'instant, daigné répondre.

Monsieur le Président du CHSCT votre responsabilité en qualité d'employeur est engagée. Pour leur part les représentants des personnels FNEC FP FO, qui entendent assumer pleinement et entièrement leur responsabilité, considèrent que vous ne mettez pas en œuvre les moyens de protection nécessaires, et que si cette situation perdurait les personnels de l'Education Nationale du département seraient fondés à se retirer des situations de travail qui représenteraient pour eux un danger grave et imminent.

Vous le comprenez, Monsieur le Président du CHSCT, nous attendons des réponses très précises aux questions que nous vous avons posé et que nous allons vous poser dans le cours de cette instance.